



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 AVRIL 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de Mme Martine ARNAL), M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Martine ARNAL, pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET,

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 03 avril 2008

Date d'affichage de la convocation : 03 avril 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

N° de l'ordre du jour :

2008.04.11 : Désignation du représentant de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l' « assemblée spéciale » chargée de nommer des représentants au conseil d'administration de l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY).

- M. le président, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

L'établissement public foncier des Yvelines a été créé par décret en date du 13 septembre 2006.

Il doit permettre de créer les conditions d'émergence et de faisabilité des projets urbains des collectivités locales en favorisant les dynamiques économiques, la production de logements, la création d'infrastructures et d'équipements.

Il est habilité à :

- procéder à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,
- procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions définies ci-dessus et, le cas échéant, à participer à leur financement.

Il peut agir dans les communes de Versailles Grand Parc.

Cet établissement public sera administré par un conseil de 16 membres : 8 représentants du conseil général des Yvelines, 5 représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale, 3 représentants de l'Etat.

Une « assemblée spéciale » élira les 5 représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Le Préfet des Yvelines souhaite convoquer l' « assemblée spéciale » le 27 mai 2008.

Il invite chaque collectivité locale à nommer son représentant avant le 13 mai prochain.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) Désigne **Monsieur Jean-François PEUMERY**, vice-président de Versailles Grand Parc, Maire de Rocquencourt, né le 06 décembre 1945, pour le représenter à l'« assemblée spéciale » chargée de nommer les représentants des communes et intercommunalités au conseil d'administration de l'établissement public foncier des Yvelines.

Monsieur le président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

